



POLITIQUE CULTURELLE ET PATRIMONIALE

Plan d'action

\ 2021

Plan d'action

Ce plan d'action découle de la Politique culturelle et patrimoniale de la Ville de Magog adoptée en 2021. Il présente les mesures permettant de transmettre la vision portée par la Politique sur le territoire. Le plan rassemble des projets et actions à différents niveaux de développement pour les 15 prochaines années. La division Culture, Bibliothèque et Patrimoine, en collaboration avec la Commission de la culture, proposera périodiquement au conseil municipal la priorisation des actions et des projets en lien avec ces mesures et les fera connaître à la population.

Axe 1

VITALITÉ CULTURELLE



Crédit photo : Edouard DeBlay
Source : Ville de Magog

Orientation **1.1** \ SOUTENIR LA VIE CULTURELLE

OBJECTIFS

Actualiser le soutien public à la culture

Envisager l'augmentation graduelle du budget municipal alloué à la division Culture, Bibliothèque et Patrimoine de la Ville de Magog pour répondre aux besoins et tendre vers la moyenne québécoise.

Analyser la possibilité d'accorder les ressources humaines nécessaires identifiées dans le plan de main-d'œuvre 2022-2024.

Réévaluer et modifier au besoin les différents programmes de soutien financier à la culture.

Ajuster l'aide financière municipale accordée aux organismes culturels, si nécessaire.

Analyser la demande des organismes en matière de soutien administratif municipal.

Reconnaître et encourager les acteurs culturels locaux

Réviser les ententes des organismes culturels soutenus par la Ville.

Encourager la diversification du financement des organismes culturels du territoire.

Inciter à la mutualisation des ressources pour répondre aux besoins administratifs et techniques du milieu culturel.

Reconnaître, promouvoir et impliquer les artistes et artisans amateurs et professionnels locaux dans la vie culturelle.

Faire une démarche auprès de la MRC de Memphrémagog afin de joindre et de bonifier le partenariat territorial avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), et de financer avec le CALQ des bourses d'artistes professionnels et des subventions à des organismes culturels admissibles et basés sur le territoire de la Ville de Magog.

Favoriser les événements festifs, de reconnaissance ou de commémoration afin de promouvoir et célébrer la richesse culturelle et patrimoniale de Magog, en complémentarité avec l'offre déjà existante sur le territoire.

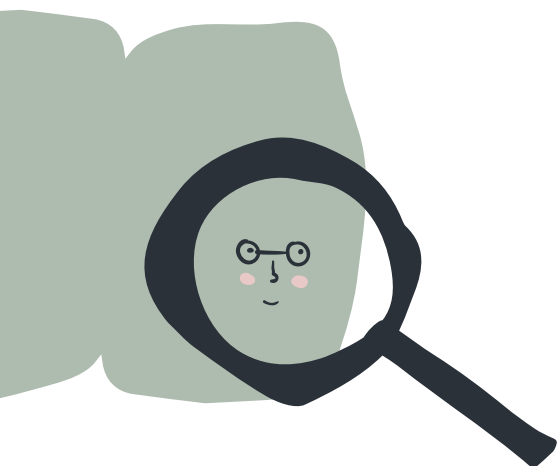
Mettre en place des initiatives pour récompenser, reconnaître et stimuler l'engagement bénévole.

Apporter un soutien professionnel en lien avec le recrutement, la relève et la formation des bénévoles.

Entamer une réflexion sur l'implantation de résidences d'artistes, de lieux de création et d'équipements partagés.

Réfléchir à des formes d'allègement fiscal ou de subvention publique pour les artistes et artisans installant une galerie ou un commerce liés aux arts et à la culture à Magog.

Alléger les procédures de la Ville en matière de politique d'accueil des événements, et analyser la possibilité de centraliser le soutien auprès d'une seule ressource professionnelle.



Consolider la gestion des infrastructures culturelles

Centre d'arts visuels de Magog

- Réaliser une analyse du fonctionnement, de la gestion, de l'accès et de l'utilisation.
- Envisager la réalisation de la phase 2 (agrandissement) pour répondre aux besoins identifiés et s'arrimer aux normes de conservation muséales.

Espace culturel de Magog

- Réaliser une analyse du fonctionnement, de la gestion et de l'utilisation.

Bibliothèque Memphrémagog

- Poursuivre l'analyse et la révision des modalités, services, politiques, règlements et aménagements de la bibliothèque pour répondre aux besoins de toutes et tous, particulièrement les enfants et les adolescents, en tenant compte notamment des nouvelles lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec.
- Analyser la possibilité de confirmer la Bibliothèque Memphrémagog comme étant une infrastructure « régionale » pour la MRC de Memphrémagog.

Maison Merry

- Assurer la production d'une nouvelle exposition permanente.

Orientation 1.2 \ RENFORCER LA CONCERTATION ET LA COLLABORATION

OBJECTIFS

Optimiser la communication entre tous les acteurs culturels

Mettre en place des mécanismes de concertation entre les divers intervenants culturels sur le territoire (organismes, entreprises privées, artistes, Ville de Magog, etc.) pour faciliter la collaboration et solidifier les relations.

Déterminer et améliorer les modes de communication entre les différents services de la Ville et avec la MRC de Memphrémagog pour les dossiers culture et patrimoine.

Faciliter l'inclusion des arts et de la culture dans les différents milieux de vie

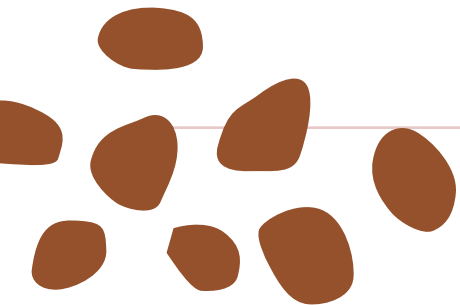
Définir des mécanismes de collaboration et de communication avec le milieu scolaire.

Tenir des événements d'information et de réseautage conviant les professeurs et les directions d'écoles, les organismes culturels et la division Culture, Bibliothèque et Patrimoine de la Ville.

Favoriser les partenariats culturels avec des commerces et des entreprises.

Encourager les organisateurs d'événements festifs et commerciaux à s'allier aux artistes et artisans locaux.

Valoriser les mesures concertées entre les différents milieux pour accroître la rétention des publics et l'augmentation de la fréquentation (p. ex., passeport culturel, jumelages, échanges de services).



Axe 2

ACCESSIBILITÉ ET PARTICIPATION CITOYENNE À LA CULTURE ET AU PATRIMOINE



Crédit photo : Picker Photo - Marco Bergeron
Source : Ville de Magog

Orientation **2.1** \ FACILITER L'ACCÈS À UNE VIE CULTURELLE AU QUOTIDIEN

OBJECTIFS

Assurer la promotion et la visibilité des infrastructures, des organismes et des programmations

Améliorer la visibilité extérieure de la Société d'histoire de Magog, du Centre d'arts visuels de Magog, de l'Espace culturel de Magog et de la Maison Merry.

Identifier des pistes de solution pour rendre plus visibles les activités, les infrastructures culturelles et les organismes culturels et patrimoniaux.

Présenter, à l'aide des différents outils de communication, l'offre culturelle la plus complète possible sur le territoire de Magog.

Se servir davantage du Web et des réseaux sociaux comme vitrine promotionnelle de la culture et du patrimoine.

Améliorer les conditions d'accès aux installations culturelles

Trouver des solutions aux problèmes de stationnement pour l'accès aux infrastructures culturelles municipales, en collaboration avec le milieu (manque d'espaces, signalisation, espaces réservés, etc.).

S'assurer de l'accessibilité universelle pour les activités culturelles dans les différents lieux publics extérieurs.

Accroître la programmation et la diffusion dans l'espace public

Bonifier l'offre culturelle dans les lieux publics pour aller à la rencontre des citoyennes et citoyens.

Privilégier une approche communautaire dans les différents quartiers.

Encadrer l'animation éphémère dans les lieux publics.

Définir une vision concernant l'intégration de l'art public sur le territoire (murales, sculptures, pianos de rue, etc.).

Poursuivre l'offre de projection de films en plein air dans des endroits variés.

Aménager une surface polyvalente extérieure couverte (danse, animation, etc.).

Orientation 2.2 \ STIMULER LA PARTICIPATION CULTURELLE DE LA POPULATION

OBJECTIFS

Intégrer les approches de la médiation culturelle, y compris les technologies numériques

Organiser des rencontres et des activités pour les citoyennes et citoyens avec des artistes et des travailleurs de différents secteurs d'intervention de la culture et du patrimoine.

Soutenir l'implication des citoyennes et citoyens dans les processus de co-conception et de co-crédation de projets culturels et artistiques (murales, œuvres participatives, etc.) et les promouvoir.

Favoriser l'utilisation et l'apprentissage des technologies numériques sous toutes leurs formes, y compris l'accompagnement des citoyennes et citoyens via la Bibliothèque Memphrémagog.

Offrir des programmations adaptées pour tous les publics

Offrir une programmation touchant tous les secteurs d'intervention de la culture et du patrimoine.

Élaborer une programmation spécifique pour les aînés, incluant des activités intergénérationnelles.

Faire connaître les services de la bibliothèque visant l'inclusion de tous les publics.

Bonifier les activités culturelles pour les personnes en situation de handicap de tous âges en étroite collaboration avec le milieu communautaire.

Encourager les services d'accompagnement de clientèles spécifiques aux activités culturelles.

Améliorer l'offre de service hors des lieux culturels pour les personnes qui ne peuvent y avoir accès (p. ex., centre hospitalier, résidences pour aînés, etc.).

Proposer des activités pour les populations les plus marginalisées ou éloignées de l'offre culturelle.

Entamer une réflexion sur les impacts de la gratuité et de la tarification des activités sur le territoire ainsi que sur l'offre de services à la bibliothèque.

Valoriser la réalisation d'initiatives culturelles citoyennes.

Favoriser la pratique artistique dès le plus jeune âge

Soutenir les initiatives d'éveil aux arts et au patrimoine auprès des enfants.

Créer une offre qui suscite l'intérêt du public adolescent, avec une approche par et pour les adolescents.

Consulter les adolescents et les jeunes, notamment par la Commission jeunesse, en visant leur implication, leur leadership et leur appropriation des espaces culturels.

Axe 3

PATRIMOINE, HISTOIRE ET TERRITOIRE



Orientation **3.1** \ CONSERVER LE PATRIMOINE DANS TOUTES SES DIMENSIONS

OBJECTIFS

Poursuivre l'acquisition de connaissances sur le patrimoine culturel

Améliorer la connaissance pour les secteurs du patrimoine culturel moins connus ou touchés jusqu'à présent (p. ex., mobilier, immatériel, etc.).

Réaliser des études thématiques ou des outils de sensibilisation sur certains types de patrimoine (paysages, agricole, religieux, immatériel, mobilier, etc.), en concertation avec la MRC.

Planifier la protection et la conservation du patrimoine culturel

Concertation et rôles

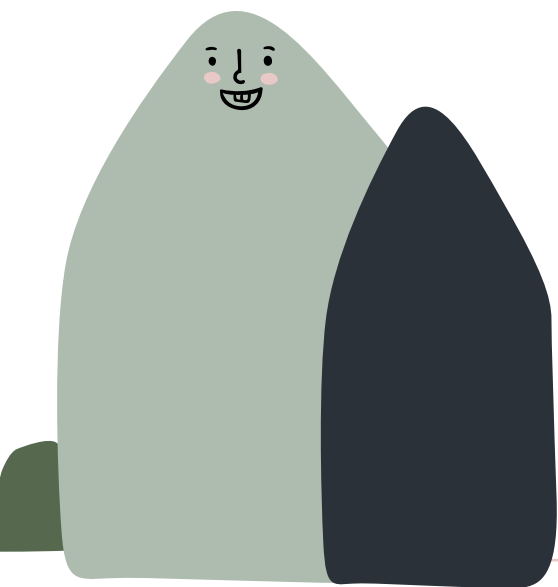
- Mettre en place un conseil local consultatif du patrimoine, au sens de la Loi sur le patrimoine culturel.
- Déterminer, reconnaître et confirmer les rôles et responsabilités des différents intervenants, y compris la Société d'histoire de Magog et la Maison Merry, ainsi que les divers services municipaux.
- Améliorer la concertation et l'arrimage entre les actions des divers intervenants (organismes, citoyennes et citoyens, etc.) et celles de la Ville.
- Poursuivre l'accompagnement de l'ensemble de la direction Planification et Développement du territoire et des divisions Urbanisme, Permis et Inspection dans l'appropriation des outils de connaissance du patrimoine culturel.

Archéologie

- Faciliter la gestion du patrimoine archéologique visant l'intégration dans le schéma d'aménagement de la MRC et le plan d'urbanisme de la Ville, et en agissant le plus possible en amont dans les projets de développement.
- Élaborer un cadre de gestion des ressources archéologiques, ainsi qu'un plan d'intervention.
- Adopter des règlements relatifs au patrimoine archéologique.
- Réviser le règlement de citation de la Maison Merry et son terrain afin d'y intégrer le site archéologique.
- Encadrer la conservation et la gestion des artefacts archéologiques sous la responsabilité de la Ville.

Immobilier (bâti)

- Mettre en place un programme de soutien financier aux propriétaires privés afin d'inciter la restauration des bâtiments d'intérêt particulier, la restauration et la rénovation des bâtiments du centre-ville ainsi que la rénovation des bâtiments du quartier des Tisserands.
- Analyser la pertinence de citer de nouveaux immeubles et sites patrimoniaux ainsi que la désignation de paysages ou d'éléments du patrimoine immatériel en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.
- Réviser les règlements afin d'y intégrer des règles adaptées au patrimoine immobilier (p. ex., règlement de démolition, PLIA, zonage), dans le cadre de la révision du plan d'urbanisme.
- Intégrer les données des différentes études sur le patrimoine culturel dans la base de données géomatique.



Reconnaître et protéger le patrimoine paysager (urbain et rural)

S'assurer de la protection du patrimoine paysager au moyen des outils réglementaires, en arrimage et en complémentarité avec les orientations de la MRC.

Conscientiser les divers intervenants, élus et promoteurs à l'impact du développement immobilier, résidentiel et commercial sur la perte de la richesse paysagère magogoise.

Reconnaître le patrimoine paysager comme étant une composante importante de l'identité et de l'attractivité de la ville.

Soutenir des actions liant culture et paysages.

Orientation 3.2 \ ENRICHIR LE SENTIMENT D'APPARTENANCE

OBJECTIFS

Favoriser l'accessibilité au patrimoine culturel

Faire connaître et utiliser les données archéologiques, et y donner accès au plus grand nombre d'intervenants (internes et externes).

Suivant l'acquisition de connaissances, poursuivre et accentuer la conservation et la mise en valeur des éléments du patrimoine culturel moins connus à ce jour (mobilier, immatériel, personnages, lieux et événements historiques, etc.).

Encourager la participation citoyenne et scolaire à la mise en place d'activités en lien avec les différentes formes de patrimoine à Magog.

Réaliser des actions d'éducation et de sensibilisation auprès de la population

Sensibiliser la population, les intervenants municipaux et les élus, et mettre en valeur le patrimoine culturel.

Rechercher des façons innovantes, ludiques et adaptées à divers publics pour la sensibilisation et la mise en valeur du patrimoine culturel.

Proposer des activités d'animation du patrimoine et de l'histoire pour les jeunes.

Diffuser certains bâtiments d'intérêt patrimonial sur le Répertoire du patrimoine culturel du Québec.

Sensibiliser le public et les associations de plongeurs en lien avec les objets trouvés dans les lacs et appartenant au gouvernement du Québec, en collaboration avec la MRC de Memphrémagog.

Mettre en valeur les atouts des pôles d'intérêt historique et patrimonial

Reconnaître les valeurs historique, architecturale, archéologique et identitaire respectives au quartier des Tisserands et au site de l'ancienne Dominion Textile ainsi que leur importance dans le développement de la ville.

Conserver la désignation de « pôle d'intérêt historique et patrimonial » dans le plan d'urbanisme pour le quartier des Tisserands.

Reconnaître et concrétiser la revitalisation du quartier des Tisserands et du site de l'ancienne Dominion Textile en impliquant l'ensemble des intervenants concernés, et en tenant compte des recommandations d'aménagement proposées dans l'Étude de caractérisation typomorphologique du quartier des Tisserands.

Envisager de constituer un site du patrimoine avec l'ensemble de l'ancienne Dominion Textile.

Poursuivre les actions de reconnaissance et de mise en valeur du centre-ville, y compris la préservation de son cachet identitaire, historique et patrimonial.

Axe 4

RAYONNEMENT DE LA VILLE



Orientation **4.1** \ LA CULTURE ET LE PATRIMOINE, MOTEURS D'ATTRACTIVITÉ

OBJECTIFS

Promouvoir l'identité culturelle et patrimoniale au cœur du rayonnement de Magog

Utiliser les attraits touristiques comme vitrines culturelles pour inviter à la découverte de l'ensemble de l'offre culturelle.

Valoriser les circuits, les visites et les balados historiques et patrimoniaux auprès des entreprises touristiques.

Mettre en évidence la richesse patrimoniale de Magog dans l'information touristique.

Faire du dynamisme culturel un facteur d'attractivité de la municipalité

Développer un plan de communication et un argumentaire promotionnel afin de véhiculer une image attractive de la vie culturelle à Magog.

Créer des outils de communication mettant en lumière la vitalité culturelle de Magog.

Conclure des ententes ou des partenariats afin de favoriser l'accès aux services culturels de Magog pour les habitantes et habitants des villes avoisinantes.

